

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1212

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities - Désignation de représentants de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1212**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities - Désignation de représentants de la Métropole

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le réseau SilkyCities est une association à but non lucratif, créée en 2021 à l'initiative de la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et les Villes de Valence (Espagne), Samarkand (Ouzbékistan), Tbilissi (Géorgie), Bastos (Brésil), Nanchong et Suzhou (Chine), Yokohama (Japon).

Elle a pour vocation de fédérer les femmes et les hommes qui contribuent au secteur de la soie, qu'ils soient institutionnels, industriels, artisans, académiques, culturels ou créateurs, afin de mettre en commun leur expertise et leur expérience internationale autour de cette matière iconique et moderne qu'est la soie.

Son objet principal est de permettre aux partenaires membres du réseau de partager leurs expériences et leurs projets pour promouvoir les savoir-faire et l'innovation à l'échelle internationale dans le domaine de la soie. Ces échanges vont favoriser le renforcement de l'attractivité touristique, économique et patrimoniale à l'échelle des territoires.

Les membres de l'association souhaitent, à travers son action, promouvoir :

- la soie, comme levier de rayonnement et d'attractivité touristique et culturel,
- la soie, comme levier d'innovation,
- la soie au cœur de la transmission d'un savoir-faire historique et de compétences métiers,
- la soie, la matière textile phare du développement durable et de l'économie circulaire,
- la production de soie de qualité.

Les principales activités de l'association devront permettre de renforcer les relations d'affaires entre les acteurs de ce secteur économique (artistes, artisans, chercheurs, industriels) au niveau international. Par extension, divers travaux de recherche et rencontres de haut niveau pourront être organisés autour de la soie dans les métropoles et villes du monde, afin de favoriser les échanges croisés d'informations et d'expériences et l'enrichissement mutuel.

L'assemblée générale de constitution de l'association s'est tenue le 19 novembre 2021, à Lyon, lors de la tenue de l'évènement Silk in Lyon.

Son siège social est fixé à Lyon : Villa Créatis, 2 rue des Mûriers, 69009 Lyon.

Avec plus de 4 000 emplois recensés sur le territoire, un savoir-faire d'excellence et une créativité

remarquable reconnus dans le monde entier, Lyon se distingue pour la haute-qualité de sa filière textile. Depuis plus de 5 siècles, les artisans et acteurs de l'industrie de la soierie lyonnaise œuvrent à enrichir l'histoire et le patrimoine de la Métropole.

La Métropole, à travers son soutien à la filière textile et notamment suite à la signature de la convention avec UNITEX et INTERSOIE, le 16 novembre 2018, a souhaité lancer une dynamique autour de la soie, mobiliser son écosystème local et s'inscrire dans une dynamique internationale.

II - Modalités de représentation

Par délibération n° 2022-1025 du 14 mars 2022, la Métropole a adhéré à l'association Réseau SilkyCities.

L'assemblée générale de l'association est composée de membres villes, métropoles et agglomérations urbaines, acteurs industriels (organisations professionnelles de la soie, entreprises, designers, créateurs, etc.) et personnes morales liées à ce domaine (établissements culturels, musées, universités, artistes, etc.) ayant leurs activités sur le territoire de ces collectivités. Ces membres sont répartis en 2 catégories :

- membres ordinaires, éligibles au Bureau de l'association, à jour de cotisation, et disposant d'un droit de vote,
- membres extraordinaires, qui peuvent assister et s'exprimer lors de l'assemblée générale s'ils le souhaitent, mais qui ne disposent pas du droit de vote.

L'association est administrée par un Bureau (ou comité exécutif), composé de 10 membres ordinaires éligibles au Bureau, dans la limite d'une seule ville par pays.

La Métropole étant adhérente de cette association, elle dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à la désignation du représentant de la Métropole pour siéger au sein de cette instance, ainsi que de son suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Désigne madame Héléne DROMAIN en tant que titulaire et madame Emeline BAUME en tant que suppléante pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association Réseau SilkyCities.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-279581-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
